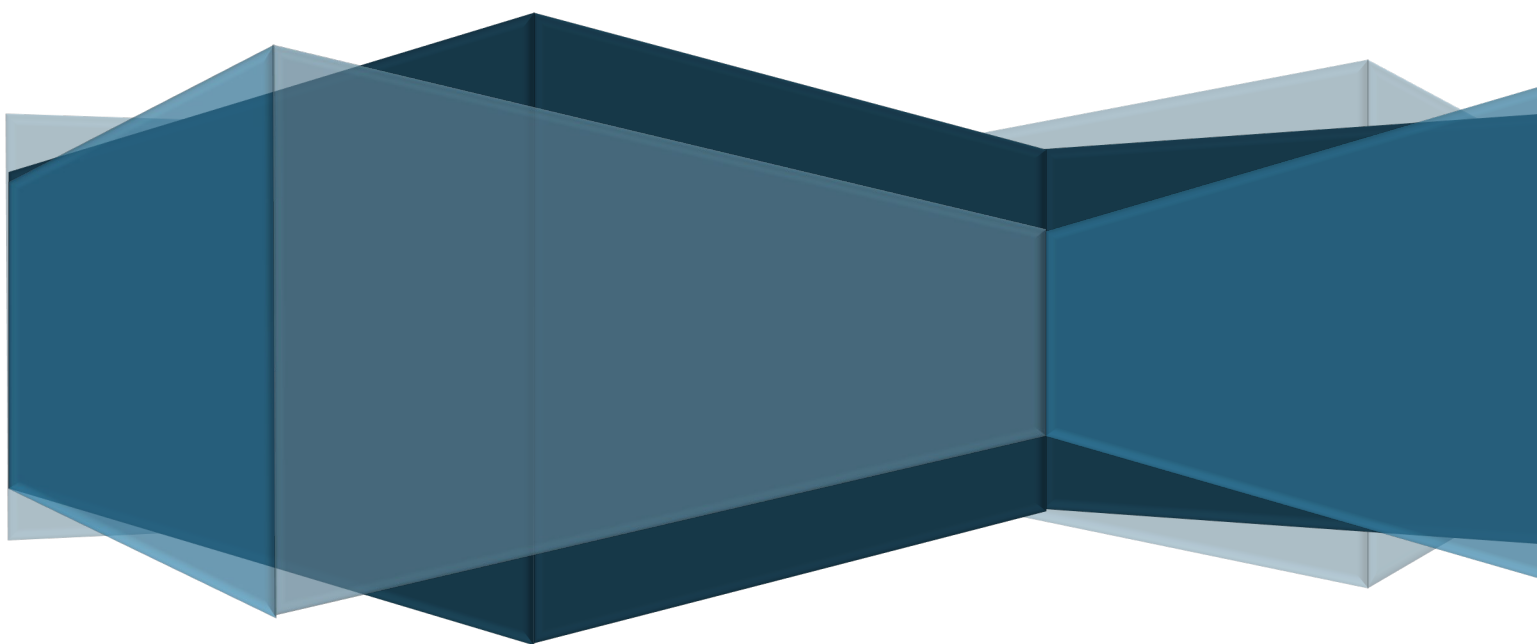




Rapport Annuel GwenneG 2022



Contenu

Chiffres Clés 2022 2

 Prêt **Erreur ! Signet non défini.**

 Capitaux 2

 Obligations 2

 Prêts/ Obligations 3

Gouvernance : GwenneG 4

Processus projets Titres (actions / obligations) 6

Processus projets Prêts 9

Chiffres Clés 2022

Capitaux

Montant total investi	2 488 500€
Nombre de projets reçus et étudiés	70
Nombre de projets retenus	4
Montant total des projets reçus	60 000 000 €

Obligations

Montant total investi	31 519 000 €
Nombre de projets reçus et étudiés	130
Nombre de projets retenus	33
Montant total des projets reçus	80 000 000 €

Prêts/ Obligations

Indicateurs de performance

Données mises à jour le		31/12/2022		Voir les données au		31/12/2022					
Indicateurs FPF		Date de financement des projets									
		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Depuis le 01/06/15	
MONTANT FINANCÉ	A Nbre de projets	0	2	5	8	7	2	7	7	38	
	B Nominal financé	0 €	82 750 €	280 657 €	3 932 100 €	3 202 000 €	4 650 000 €	4 806 500 €	8 977 000 €	25 931 007 €	
	C Durée moyenne d'emprunt pondérée	1 mois	36	29	46	41	12	28,93	20,00	25	
	D Taux moyen annuel pondéré	x%	6,70%	6,63%	7,51%	7,67%	6,98%	5%	8%	5,82%	
REMBOURSEMENTS	E Capital remboursé	1 €	4 340 €	182 874 €	210 101 €	693 862 €	605 688 €	765 496 €	6 787 253 €	9 249 615 €	
	F Part du capital remboursé	x%	5%	50%	5%	9%	2%	3%	26%	36%	
	G Intérêts versés	1 €	1 768 €	11 405 €	53 515 €	444 682 €	404 846 €	297 327 €	776 875 €	1 990 417 €	
	H Provisions / pertes	1 €		7 191 €						7 191 €	
DETAILS DES REMBOURSEMENT											
REMBOURSE INTÉGRALEMENT	I Nbre de projets	1		1	2	1	2	4	8	18	
	J Nominal remboursé	1 €		86 176 €	142 601 €	693 146 €	599 738 €	765 496 €	6 787 253 €	9 074 411 €	
SUIVI DES ENCOURS	K Intérêts versés	1 €		7 891 €	51 327 €	444 675 €	363 988 €	297 327 €	776 875 €	1 942 081 €	
	L Nbre de projets	1	2	5	11	17	17	21	23	96	
RETARD DE 0 à 6 MOIS	M Nominal remboursé / Nominal restant dû	1 €	1 €	4 340 € 78 410 €	38 922 € 169 002 €	142 601 € 3 891 001 €	693 146 € 6 399 139 €	599 738 € 9 843 451 €	765 496 € 14 484 454 €	6 787 253 € 16 074 201 €	9 249 615 € 51 546 848 €
	N Intérêts versés / Intérêts restants à verser	1 €	1 €	1 768 € 8 173 €	6 333 € 16 441 €	51 327 € 788 685 €	444 675 € 975 547 €	363 988 € 936 901 €	297 327 € 1 269 477 €	776 875 € 1 861 943 €	1 990 417 € 5 865 286 €
RETARD + de 6 MOIS ET / OU PROCÉDURE COLLECTIVE	O Nbre de projets	1									
	P Nominal remboursé / Nominal restant dû	1 €	1 €								
PERTE DÉFINITIVE	Q Intérêts versés / Intérêts restants à verser	1 €	1 €								
	R Nbre de projets	1					1			1	
PERTE DÉFINITIVE	S Nominal remboursé / Nominal restant dû	1 €	1 €								
	T Intérêts versés	1 €						0 € 600 000 €		0 € 600 000 €	
PERTE DÉFINITIVE	U Nbre de projets	1		1						1	
	V Nominal remboursé / Nominal restant dû	1 €	1 €		47 254 € 7 191 €					47 254 € 7 191 €	
PERTE DÉFINITIVE	W Intérêts versés / Intérêts restant dû	1 €			1 558 € 4 418 €					1 558 € 4 418 €	
	Taux de rendement interne (net de risque)	%	3,76%	2,27%	5,00%	4,83%	6,80%	5,17%	8,48%	4,97%	
Taux de rendement interne maximum possible	%	3,76%	3,50%	4,83%	4,83%	6,80%	5,17%	8,48%	4,97%		
Coût du risque annuel constaté	%	0,00%	1,23%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,01%		

Indicateurs de santé pour les projets immobiliers						
Ces indicateurs ne concernent que les projets immobiliers. Ils ont été définis par la Commission immobilière de FPF et approuvés par les plateformes concernées. Ils permettent d'indiquer aux investisseurs et internautes - sur le projet lui-même - son état de santé.						
Indicateurs de santé :	Couleur	Code couleur	Etat des projets		Liste des projets financés	Etat des projets
Aucun défaut ni événement		[RVB 0 128 0]	A			
Report contractuel du remboursement suite à retard à l'échéance initiale ou retard par rapport à l'échéance déjà reportée		[RVB : 255 165 0]	B		THABOR	A
Retard à plus de 6 mois, procédure collective (société de projet et/ou promoteur) ou liquidation judiciaire		[RVB : 255 0 0]	C		QUIMPERLE	A
Perte partielle ou totale avérée (intérêts et/ou capital)		[RVB : 0 0 0]	D		KERPONT	A
					VERTIGO	A
					EBENE ROSE	A
					DINARD	A
					LATITUDE	A
					LE GREEN	A
					FOUGERES	A
					ST BRIEUC	A
					TOUR DU PIN	A
					BELLANO	A
					SAINTES	A
					ROSALIE	A
					COURS DES LICES	A
					VICTORIA	A
					HORIZON	A
					OUZOUER	A
					ALPES D'HUEZ	A
					MY SQUARE	A
					SAINT PALAIS	A
					VILLA DES ARMATEURS	A
					L'ENVOL	A
					MANHATTAN	A
					HERITAGE	A
					SAINTE SOPHIE 2	A
					VERTOU	A
					HEXOME	A

Gouvernance : GwenneG

 <p>Karim Essemiani Président-Fondateur</p>	 <p>Emeric Harbonnier Directeur Général</p>
 <p>Elodie Frefield (CAISSE DES DÉPÔTS BRETAGNE) Membre du comité stratégique</p>	 <p>Linda Reboux (CAISSE DES DÉPÔTS SIEGE) Membre du comité stratégique</p>
 <p>Olivier Dupont Membre du comité stratégique</p>	 <p>Christophe Guillemot (HEIMDALL) Membre du comité stratégique</p>
 <p>Georges Bénicourt Membre du comité stratégique – Représentant BREIZHFUNDING</p>	 <p>Henri Jullien Membre du comité stratégique</p>

Processus projets Titres (actions / obligations)

LE PROCESSUS DE DÉCISION D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT EN CAPITAL S'EFFECTUE EN 5 ÉTAPES :



Etape 1 : Sélection des sociétés

La plateforme GwenneG – www.gwenneg.bzh – est ouverte aux entreprises en développement, ainsi qu'aux entreprises en amorçage (startup). GwenneG sélectionne des entreprises ayant la possibilité d'émettre des titres de capital sur la base des critères suivants :

- Société dont le siège social et l'activité principale est au sein des régions suivantes : Bretagne, Loire-Atlantique, Normandie,
- Société recherchant entre 100.000 € et 8.000.000 €,
- Cohérence et adéquation d'activité, de stratégie et de politique de gestion,
- Potentiel de stabilité ou de croissance du chiffre d'affaires,
- Le profil et parcours des dirigeants et, le cas échéant, des actionnaires majoritaires,
- L'analyse de secteur et d'activité,
- Le potentiel de développement et la création d'emplois au sein des départements mentionnés ci-dessus.

Pendant l'étape de sélection, le porteur de projet doit transmettre à GwenneG les informations suivantes :

- CV des hommes clés de l'entreprise ;
- Extrait Kbis de moins de 3 mois ;
- Copie des liasses fiscales des 3 dernières années et rapport général du commissaire aux comptes (si applicable) ;
- Le Business plan ;
- Le Prévisionnel financier sur 3 ans minimum.

Suite à l'analyse du comité de sélection, GwenneG vous informe de l'éligibilité ou non de votre projet pour passer à l'étape des due diligences.

Etape 2 : Due Diligences

GwenneG réalise les due diligences (audits) de votre société afin de préparer votre dossier pour un passage devant le comité d'investissement. Pour réaliser la due diligence l'équipe de GwenneG contactera les dirigeants par téléphone, conviendra d'un rendez-vous physique avec le porteur de projet et lui demandera des informations complémentaires à fournir pour l'analyse du dossier.

L'audit sera effectué sur la base des informations financières et stratégiques de la société. Des documents ou informations complémentaires pourront être demandés au porteur de projet dans le cadre de l'audit préalable.

GwenneG procède à l'analyse de l'ensemble du dossier du porteur de projet selon les critères suivants :

- Qualité juridique et financière du projet ;
- Qualité de l'équipe et de son expérience ;
- Opportunité de marché et de développement ;
- Qualité des produits / services proposés par le porteur de projet ;
- Evaluation de la concurrence et des barrières à l'entrée sur le marché ;
- Qualité de la stratégie de protection intellectuelle et / ou industrielle ;
- Impact du projet au sein de l'économie locale et création d'emplois ;
- Conformité à la réglementation applicable aux offres de financement participatif (seuil de 1 million d'euros, conformité des statuts, etc.).

Suite à la due diligence, le dossier du porteur de projet est soumis au Comité d'Investissement de GwenneG.

Etape 3 : Comité d'Investissement

Chaque porteur de projet sélectionné par GwenneG présente et défend son projet devant les membres du comité d'investissement.

Au terme de l'entretien, et au regard des informations qui lui ont été communiquées, le comité d'investissement procède à l'analyse du dossier du porteur de projet selon les mêmes critères que pendant la phase de due diligence.

Le comité vérifie l'adéquation des éléments avec sa politique de sélection, ses critères de due diligence et la typologie des autres offres de financement participatif figurant sur la plateforme GwenneG.

Le comité d'investissement délibère et GwenneG notifie alors au porteur de projet sa décision de mise en ligne ou non du projet sur la plateforme www.gwenneg.bzh.

Pour les projets OBLIGATAIRES :

Le comité de sélection après avoir réalisé l'analyse de l'entreprise et évalué sa capacité de remboursement attribue une note et détermine le taux d'intérêt qui sera appliqué au prêt obligataire demandé. La notation de l'entreprise est déterminée à partir des éléments suivants :

- la solidité financière passée
- la cohérence du prévisionnel financier
- l'expérience et le savoir-faire de l'équipe
- le marché de l'entreprise

Le comité de sélection notifie alors au porteur de projet ses conditions de mise en ligne ou non du projet sur la plateforme

Etape n°4 : Lancement de la campagne sur une période de 30-90J

Etape n°5 : clôture de la campagne.

Processus projets Prêts

LE PROCESSUS DE DÉCISION D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT VIA L'EMPRUNT S'EFFECTUE EN 5 ÉTAPES :



Etape 1 : Test d'éligibilité au financement par le prêt

Pour soumettre votre demande d'éligibilité à GwenneG l'entreprise doit transmettre :

- Son business plan
- Son numéro SIREN
- Les dernières liasses fiscales (si existantes)
- Le montant du prêt
- La durée du prêt
- Le Prévisionnel Financier,

L'analyse d'éligibilité est réalisée sous 3 jours ouvrés, basée sur les informations transmises ci-dessus.

Suite à l'analyse d'éligibilité GwenneG vous contact directement et vous informe de l'éligibilité ou non de votre entreprise.

Etape 2 : Analyse la demande de prêt

Le comité des risques analyse la demande d'emprunt en contactant l'entreprise afin de connaître l'équipe (expériences, fonctions, motivations...), comprendre sa situation économique et financière, son positionnement sur son marché, son projet de financement et l'affectation du prêt demandé.

Lors de l'analyse du comité des risques il est demandé à l'entreprise de fournir :

- Extrait KBIS de moins de 3 mois (obligatoire)
- Carte nationale d'identité ou passeport du dirigeant ou du représentant légal (obligatoire)
- Statuts à jour de la société

- RIB
- Justificatif de domicile du dirigeant
- Délégation de pouvoir (obligatoire si le dirigeant de l'entreprise ne dépose pas le projet lui-même)

Etape 3 : Notation de l'entreprise et détermination du taux d'intérêt

Le comité des risques après avoir réalisé l'analyse de l'entreprise et évalué sa capacité de remboursement attribue une note et détermine le taux d'intérêt qui sera appliqué au prêt demandé.

La notation de l'entreprise est déterminée à partir des éléments suivants :

- la solidité financière passée
- la cohérence du prévisionnel financier
- l'expérience et le savoir-faire de l'équipe
- le marché de l'entreprise

Etape n°4 : Lancement de la campagne sur une période de 30-90J

Etape n°5 : clôture de la campagne.



GwenneG

Suivez-nous

www.gwenneg.bzh